

FILTRE FG35

Filtre d'extraction pour cabine de peinture

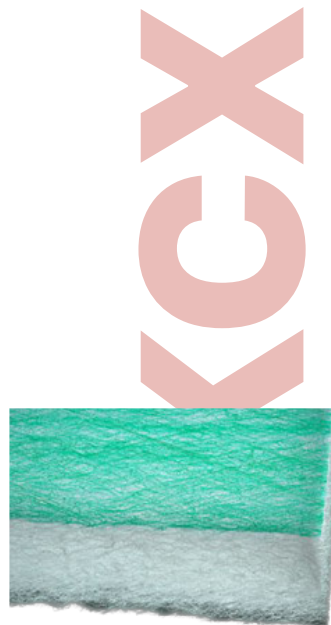
G-103699

Propriétés

Filtre en fibre de verre pour cabines de peinture destinée à :
 - Epurer l'air de la cabine avant le rejet dans l'atmosphère.
 - Protéger les gaines d'extractions, les ventilateurs et les moteurs.
 Pour peintures et laques à base de solvant.
 La structure de fibre à densité croissante par rapport au coté air pur garantit une capacité de rétention élevée et donc une durée de vie accrue.
 Durée de vie estimée entre 90 et 100 heures.

Caractéristiques

Classement réaction au feu : produit non combustible selon la norme : Warrington BS 476-4:1970 (Essais au feu sur les matériaux de construction et les structures. Essai de non-combustibilité pour les matériaux).
 Filtre vert.
 Vitesse de passage d'air recommandée : 1,5m/s.
 Epaisseur : 80mm env.
 Densité : 240gr/m².
 Perte de charge : Initiale 18Pa / Finale 250Pa.
 Capacité de rétention : 5500gr/m².
 Rendement gravimétrique moyen : 95%.
 Température maximale d'utilisation en continu : 120°C.
 Sens du passage de l' air : Vert coté entrée d'air.
 Dimensions: 0,50×20m / 0,60×20m / 0,70×20m / 0,80×20m / 1,00×20m / 1,25×20m / 1,50×20m / 2,00×20m.



Conditionnement

Produit

Article

Le rouleau	FILTRE FG35 (0,50X20M)	G-100017
Le rouleau	FILTRE FG35 (0,60X20M)	G-100018
Le rouleau	FILTRE FG35 (0,70X20M)	G-100019
Le rouleau	FILTRE FG35 (0,80X20M)	G-100020
Le rouleau	FILTRE FG35 (1,00X20M)	G-100021
Le rouleau	FILTRE FG35 (1,25X20 M)	G-100022
Le rouleau	FILTRE FG35 (1,50X20M)	G-100023

GETRAC — 20 Boulevard de Beaubourg — 77183 Croissy-Beaubourg — contact.getrac@kcx-experts.com — www.getrac.fr — +33 1 60 05 83 81

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés en toute bonne foi et traduisent notre expérience actuelle. Toutefois, notre responsabilité ne saurait être engagée du fait de leur inexactitude, de leur insuffisance ou de tout défaut d'adaptation au but recherché par l'utilisateur. En outre, nous nous réservons la possibilité de modifier à tout moment les données techniques de nos produits. Seules les spécifications de nos confirmations de commande et factures peuvent être considérées comme définitives. — v.260518